

OCTOBRE 2023

RC- POS (23_POS_28) (min.)

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Céline Misiego et consorts au nom EP - Pour un test pilote au sein de l'administration cantonale de la semaine de travail de 4 jours pour un 100%.

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée des députées suivantes : Claude Nicole Grin et Céline Misiego.

2. RAPPEL DES POSITIONS

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 4 voix contre 2 et 1 abstention.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Le postulat demande de faire un test pilote pour une semaine de travail de 4 jours pour un 100% sans baisse de salaire, accompagné par une démarche scientifique pour en étudier les effets.

Ce postulat se fonde sur l'avis selon lequel les gens doivent travailler pour vivre et non pas vivre pour travailler. Cela veut dire que le travail ne doit pas prendre toute la place dans la vie des personnes mais surtout, que le travail ne doit pas péjorer la santé physique et/ou mentale des personnes. Or les indicateurs actuels montrent une constante augmentation du stress et de la fatigue au travail, avec de graves conséquences sur la santé.

Il s'agit aussi de redistribuer les gains de productivité dont les entreprises ont pu bénéficier grâce à la numérisation et la robotisation.

Cela sert surtout à redonner de la valeur au temps libre pour avoir davantage de temps par exemple pour voir nos grands-parents, pratiquer du sport ou se reposer, du temps pour soi mais aussi beaucoup pour les autres.

Il y a de nombreux avantages de cette démarche, basés sur des exemples qui montrent les bénéfices sociaux, économiques et climatiques, pour le patronat, pour le personnel et la société dans son ensemble. Tels que :

- Augmentation de la créativité et de la communication du personnel car les personnes sont mieux reposées (meilleure ambiance de travail également);
- Davantage de temps pour participer aux activités bénévoles, associatives ou politiques profite à l'ensemble de la société ;
- Baisse significative du stress, de la fatigue, des émotions négatives, ce qui signifie une amélioration de la santé physique et mentale profite à l'ensemble de la société, réduit les coûts de la santé et les coûts pour les employeurs ;

- Amélioration globale de la santé générale de la population active, ce qui profite à l'ensemble de la société et fait baisser les coûts de la santé ;
- Baisse de l'absentéisme et du turnover, ce qui profite aux employeurs ;
- Davantage de temps pour les loisirs, ce qui favorise l'économie locale, de loisirs, de tourisme et les artisans ;
- Pousser les entreprises, entités ou services de l'État à améliorer leur fonctionnement (réunionite aigue, modes de communication, supprimer les tâches superflues et fastidieuses) pour plus d'efficacité;
- Permet d'attirer et de conserver la main d'œuvre et les talents, surtout dans les secteurs en pénurie de personnel où le travail est si pénible que les gens quittent la profession (personnel infirmier);
- Meilleure égalité entre les genres, car la démarche permet de travailler à temps plein en conciliation avec la vie privée des personnes. La proposition permet un accès plus facile des femmes aux postes à responsabilité, lesquels sont souvent offerts aux personnes qui acceptent un taux de travail à 100% (situation pas toujours facile pour les femmes, celles-ci étant aussi celles qui majoritairement baissent leur temps de travail pour assumer les tâches domestiques et la garde d'enfant(s) les hommes majoritairement gagnant des salaires supérieurs aux femmes);
- Permet une parentalité partagée, une prise en charge des enfants dès le plus jeune âge, ainsi que l'égale répartition des tâches familiales et éducatives. Ces éléments constituent des enjeux cruciaux pour faire évoluer les conditions d'accès à l'emploi à temps plein, réduire les inégalités sociales et professionnelles et mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes tel qu'observé dans les exemples déjà mis en place.

Dans l'Administration cantonale vaudoise, la majorité du personnel travaille à temps partiel. Cette répartition du temps existe donc déjà, et les postes à responsabilité sont proposés à un taux de 80 à 100%. Nous relevons donc un accord au sein de l'Administration cantonale vaudoise sur le fait que travailler moins et avoir plus de jours d'organisation familiale et de détente sont positifs pour les travailleuses et travailleurs. Cela montre également que les travailleuses et travailleurs actuels rejettent le modèle actuel de la semaine de travail de 5 jours.

La Conseillère d'État a d'ailleurs relevé qu'il était intéressant de réfléchir aux questions soulevées par le postulat. Cela tombe bien car le postulat demande que cette démarche soit accompagnée d'une démarche scientifique qui doit notamment étudier les effets du régime testé sur les points suivants :

- L'état de santé général, la santé mentale, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la satisfaction des employées et des employés ;
- La répartition des responsabilités de soins et des tâches ménagères non rémunérées entre les genres dans les foyers des employées et des employés qui participent ;
- La productivité et la fourniture de services au sein des entreprises participantes ;
- La réduction des émissions de CO2 dues à la réduction du temps de trajet domicile-travail.

Nous ne voyons donc pas pourquoi le refuser, un postulat servant justement au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de mettre en place une mesure. Dans ce cas précis, d'étudier l'opportunité de mettre en place un projet pilote. C'est une demande qui nous semble plus que raisonnable.

4. CONCLUSION

En conclusion, la minorité de la commission invite le Grand Conseil à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 1er novembre 2023

La rapporteuse : (Signé) Céline Misiego